

ANNEXE IV

Tableau d'allègements et de dispenses des domaines de formation

Diplômes détenus par le candidat	Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur	Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale	Baccalauréat Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) option A : domicile option B : structure	Baccalauréat professionnel services en milieu rural	Baccalauréat Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Titre professionnel assistant de vie
DF 1 Conduite du projet d'aide à la personne	Dispense					Allègement	Allègement		Allègement	
DF 2 Communication professionnelle et travail en réseau	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement	
DF 3 Réalisation des actes de la vie quotidienne							Dispense	Allègement	Allègement	Dispense
DF 4 Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Allègement									
DF 5 Contribution au développement de la dynamique familiale	Allègement							Dispense		
DF 6 Accompagnement social vers l'insertion	Dispense	Dispense*	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement				

* uniquement pour les titulaires du Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale option activités de soutien et d'aide à l'intégration

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.